



**- Programme de mobilité pour études FREE MOVER (ou *Etudiant visitant*) -**

**Attention ! Mobilité pour études Free-Mover possible à partir de la L2  
Durée de la période d'études : 1 semestre ou 1 année**

*N.B: les informations relatives à ce programme sont diffusées auprès des étudiants lors de la réunion d'information sur la mobilité à l'international qui se tient généralement chaque année en octobre ou novembre à l'UDC.*

**■ Ce programme vise 2 types d'étudiants :**

- ceux qui sont déjà partis en programme Erasmus et qui souhaitent repartir dans une université étrangère.
- ceux qui souhaitent partir étudier dans une Université à l'international avec laquelle nous n'avons aucun partenariat (ou pas de partenariat dans la filière concernée), et ce dans les zones Europe et hors Europe.

**Il appartient à l'étudiant de réaliser l'ensemble des démarches auprès de l'Université dans laquelle il souhaite effectuer une mobilité d'études.**

**■ Principe du programme :**

**⚠ Avant son départ l'étudiant est soumis à la préinscription (selon le diplôme) et à l'inscription administrative à l'UDC.**

**Cette inscription est obligatoire avant le départ car sans l'avoir effectuée l'étudiant ne dispose d'aucun statut legal et ne peut pas percevoir le 1<sup>er</sup> versement de sa bourse de mobilité!**

L'étudiant fait une recherche sur les universités étrangères qui proposent une formation se rapprochant au maximum de la filière dans laquelle il est inscrit à l'UDC.

S'il trouve une université dispensant des cours adaptés au programme de sa filière à l'UDC, il doit demander à l'Université étrangère si elle accepte les étudiants dans le cadre du programme Free Mover (ou visitant student) et à combien s'élèvent les frais d'inscription.

Si l'Université accepte sa demande, l'étudiant doit prendre contact avec le coordinateur Free-Mover à l'UDC pour lui parler de son projet d'études afin d'avoir son autorisation et lui faire signer le plan d'études.

Pour se faire l'étudiant doit aller sur le site de l'Université choisie et établir sur une feuille la liste des cours qu'il souhaite suivre. L'étudiant doit comptabiliser 30 crédits ECTS par semestre.

**Bureau Relations Internationales**

*Responsable* : Emilie Simon

**Bureau de la mobilité** : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – [bureau-mobilite@univ-corse.fr](mailto:bureau-mobilite@univ-corse.fr)

**Gestion / Suivi mobilité** : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – [international1@univ-corse.fr](mailto:international1@univ-corse.fr)

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



**Le principe est le même que pour le programme Erasmus : l'étudiant suit les cours et passe les examens à l'étranger. A la fin du séjour, le coordinateur convertit ses notes et l'étudiant obtient un diplôme de l'UDC. La seule différence est que l'étudiant paie 2 fois les frais d'inscription, à l'UDC (comme les étudiants Erasmus et Crepuq/ sauf si boursier du CROUS) et à l'Université d'accueil.**

**Les frais d'inscription à l'étranger dépendent souvent du nombre de cours (et donc de crédits) que l'étudiant souhaite suivre.**

■ **Retrait du dossier Free Mover:**

**Après accord du coordinateur Free-Mover de l'UDC et de l'université d'accueil, l'étudiant doit retirer un dossier Free-Mover au BRI.**

**Une fois le dossier complété, l'étudiant doit le remettre au BRI et retirer à ce même endroit le dossier de bourse de mobilité (voir ci-après).**

■ **Bourses de mobilité à l'international dans le cadre du programme Free Mover:**

***Nb : chaque étudiant s'engage à rembourser totalement ou partiellement les allocations perçues s'il renonce à son séjour d'études ou l'interrompt sauf en cas de force majeure, s'il ne satisfait pas à son programme d'études, s'il ne remet pas les justificatifs demandés et ne respecte pas la date limite de remise de ces documents.***

- **Bourses de mobilité CTC et MESR:**

Bourse de mobilité de la CTC (si non boursier sur Critères sociaux du CROUS) **ou** du MESR (si boursier sur critères sociaux du CROUS).

→ **Montant : 400€/mois** + versement d'une allocation avant le départ calculée en fonction de l'éloignement de la destination.

**NB:**

***La bourse de mobilité de la CTC n'est pas cumulable avec celle du MESR.***

***Les bourses de mobilité sont cumulables avec la bourse sur critères sociaux du CROUS***

***Le financement accordé à chaque étudiant pour les séjours d'études à l'International est d'une durée maximale de 12 mois pour la CTC tout au long du parcours universitaire et de 9 mois pour le MESR tout au long du parcours universitaire.***

**Bureau Relations Internationales**

*Responsable* : Emilie Simon

**Bureau de la mobilité** : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax : +33(0)4 95 45 33 04 – [bureau-mobilite@univ-corse.fr](mailto:bureau-mobilite@univ-corse.fr)

**Gestion / Suivi mobilité** : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – [international1@univ-corse.fr](mailto:international1@univ-corse.fr)

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



- Les modalités de paiement:

- **CTC** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil\*; 25% versés à son retour de mobilité\*.

- **MESR** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil\*; 25% versés à son retour de mobilité\*.

(\*sous réserve de réception des pièces justificatives)

**! Les pièces justificatives doivent être remises au BRI au plus tard avant les vacances de la Noël de l'année civile en cours sans quoi le dernier versement ne sera pas perçu par l'étudiant.**

- Calendrier pour le dépôt des dossiers de demande de bourse de mobilité:

**Départ au 1<sup>er</sup> Sem ou l'année** : dossier de bourse de mobilité à rendre complet au BRI avant le 1<sup>er</sup> mai.

**Départ au 2<sup>nd</sup> Sem** : dossier de bourse de mobilité à rendre complet au BRI avant le 15 septembre.

**Le dossier de demande de bourse de mobilité doit être remis au BRI avant le début du stage ou du séjour d'études.**

**Le cas échéant la demande ne sera pas recevable et ne sera pas traitée.**

**! Il appartient donc à l'étudiant de s'informer sur le calendrier des commissions « Bourses de mobilité » qui ont lieu avant chaque CFVU (généralement en septembre, novembre, janvier, avril et mai-juin), afin d'anticiper le dépôt de son dossier de bourse avant le début du stage ou du séjour d'études.**

**Bureau Relations Internationales**

*Responsable* : Emilie Simon

**Bureau de la mobilité** : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – [bureau-mobilite@univ-corse.fr](mailto:bureau-mobilite@univ-corse.fr)

**Gestion / Suivi mobilité** : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – [international1@univ-corse.fr](mailto:international1@univ-corse.fr)

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France